

COMPTE RENDU DU QUARTIER DE LA CHASSE 28 janvier 2019

Animaient la réunion.

Marie-Madeleine MAILLARD : déléguée au sport et aux associations sportives, référente du quartier « la Chasse »

Sophie GUZIK, secrétaire du conseil de quartier « la Chasse »

Absent excusé : Patrick Planche premier adjoint, référent au quartier « la Chasse ».

Trente personnes participaient à cette soirée.

Ordre du jour

1. Informations diverses
2. Présentation du budget participatif
3. Journée participative du 13 avril

1. Informations diverses.

- Rond point de la chasse : point sur la restructuration des places de parking
- Rappel des travaux effectués sur l'avenue Hébert : contraintes, calendrier du déroulement.
- Problématique de réception TNT pour certains riverains : liens fournis pour la procédure des démarches à effectuer, courrier de la mairie devant être envoyé à l'organisme ANFR.
- Intervention, en fin de réunion, de Loïc Duhem adjoint au maire (délégation sécurité et mobilité). Problématique du carrefour avenue Gilbert Drû et avenue Pasteur. En effet deux accidents se sont produits (le vendredi 25 janvier). Proposition de placer un stop.

2. Présentation du budget participatif.

- Le budget participatif de Beauchamp 2019 désigne un dispositif permettant aux habitants de Beauchamp de proposer des projets citoyens qui, s'ils sont lauréats, seront financés par une partie du budget d'investissement de la Ville de Beauchamp. Ces habitants ne peuvent faire l'objet de distinction de nationalité ou d'âge au-delà de 8 ans.
- Chaque année, le montant du Budget participatif est voté par le Conseil municipal (partie du budget d'investissement global).
- Le budget participatif porte sur le territoire de la Ville de Beauchamp. Le projet peut concerner une rue, un quartier ou toute la Ville.

Conditions de dépôt et de recevabilité des projets

- Pour être éligibles, les projets soumis au Budget Participatif doivent respecter un certain nombre de critères. Ils doivent :
 - Être d'intérêt général.
 - Ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement trop importantes : les dépenses courantes liées à l'entretien et à la maintenance doivent avoir été bien appréhendées et peu élevées).
 - Avoir un coût total estimé inférieur au montant voté par le Conseil municipal.
 - Entrer dans l'une des catégories ci-dessous, relevant de la compétence de la Ville :
 - * Cadre de vie / Environnement
 - * Solidarités / Citoyenneté

- *Éducation / Jeunesse
- * Mobilité / Transports
- *Culture / Sports / Loisirs

Le projet proposé est déposé auprès d'un (ou plusieurs) conseil de quartier, ou sur le site de la ville, ou par courrier à l'Hôtel de Ville avec la mention « budget participatif »

Conditions de dépôt et de recevabilité des projets

- Relever des compétences de la Ville de Beauchamp (et non de la CAVP, du Département ou de la Région).
- Être compatible et être en cohérence avec le projet municipal de la Ville de Beauchamp
- Ne pas déjà être en cours d'exécution
- Ne pas concerner, compléter ou modifier directement ou indirectement un investissement réalisé dans le cadre d'un projet porté par la municipalité
- Respecter les valeurs d'intérêt général, d'éthique, de l'environnement, de l'égalité, de la fraternité et de la laïcité
- Ne pas comporter d'éléments discriminatoires
- Être déposé par une personne physique âgée de plus de 8 ans résidant à Beauchamp dans le délai imparti lors de l'appel à projets.

Planning des étapes du budget participatif.

Projets adultes.

- Appel à projets et dépôt des projets : de janvier au 31 mars. Distribution de flyers dans toute la ville.
- Examen des projets par les conseils de quartier et en parallèle avec les services techniques.
- Admission des projets.
- Vote des habitants lors des réunions de quartier.
- Proclamation des résultats en juin.
- Début des travaux dès que les résultats sont proclamés.

Projets enfants.

- Appel à projets et dépôt des projets : de janvier au 31 mars. L'information est communiquée dans les écoles élémentaires et dans les établissements du second degré.
- Examen des projets par le conseil municipal des enfants et en parallèle avec le service technique. Et ce d'avril à juin.
- Admission des projets : réunion du CME au début de juin.
- Vote des projets.
- Proclamation et début des travaux.

Différentes idées projet sont ressorties lors du débat :

Projet n°1 : traitement des chenilles processionnaires du chêne

- Avoir une aide financière pour le cerclage
- Faire un stage pour les particuliers intéressés pour apprendre à faire des pièges
- Aider les particuliers de manière financière

Projet n°2 : entretien des arbres projet porté par Monsieur Dupuis.

- Beauchamp a un environnement remarquable mais certains font de mauvais élagages ce qui gâche la beauté de notre environnement => Avoir une subvention pour avoir une entreprise homologuée pour l'élagage

Projet n°3 : Mettre des poubelles

- Sur les voies de passage installer des poubelles et/ou faire une campagne d'affichage contre les incivilités du type « toutes incivilités vous les payez »

Projet n°4 : Faire les élections du plus beau jardin.

Projet n°5 : Terrain enclavé OMS 700 m² Projet porté par Dominique Farez

- Mettre à disposition le terrain vague pour les enfants/écoles pour leur apprendre le jardinage, faire un potager

3. Journée participative du 13 avril

- Nettoyage des trottoirs par les habitants (matin)
- Fête des habitants avec atelier de chaque quartier (après-midi)

4. Questions diverses

- Rond point de la Chasse : projet de maison à vendre : Cette maison est-elle vendue ? N'est-il pas possible de modifier et la mettre hors normes ? Cette maison fait partie du patrimoine. Elle pourrait recevoir l'ALB plutôt que l'autre pavillon qui n'est pas adapté pour un Etablissement qui Reçoit du Public.
- Mr Capron aimerait qu'un rappel soit fait pour le déneigement des trottoirs. Il serait souhaitable également d'avoir un programme de passage pour le salage des routes et de savoir combien coûte le sable ?

PROCHAINE RÉUNION : lundi 18 mars 20H30